

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 10 AVRIL 2014 A 19 H**

Sous la présidence de M. Philippe TARILLON, Président sortant, les délégués des communes membres sont installés dans leur fonction de conseillers communautaires.

Après l'appel nominatif des conseillers communautaires, M. Alain OSTER, Doyen d'âge,

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme Christelle LEONARDI

PROCEDE à l'élection du Président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 51

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 11

Reste : pour le nombre des suffrages exprimés 40

Majorité absolue 21

Ont obtenu :

M. Michel LIEBGOTT 33 voix

M. Fabien ENGELMANN 7 voix

M. **Michel LIEBGOTT** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu **PRESIDENT**.

Sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, le conseil de communauté

DECIDE de fixer à 11 le nombre de vice-présidents

Une suspension de séance de 5 mn est demandée à 19 H 55 avant de procéder au vote.

18 élus ne participent pas au vote.

PROCEDE à l'élection des 11 vice-présidents au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

Ordre des Vice-Présidences	NOM et Prénom	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
<i>1^{er} Vice-Président</i>	M. Patrick PERON	33	/	/	/	33	17	33
<i>2^{ème} Vice-Président</i>	Mme Carla LAMBOUR	33	/	/	/	33	17	33
<i>3^{ème} Vice-Président</i>	M. Philippe TARILLON	33	/	/	/	33	17	33
<i>4^{ème} Vice-Président</i>	Mme Sylvia WALDUNG	33	/	/	/	33	17	33
<i>5^{ème} Vice-Président</i>	M. Serge JURCZAK	33	/	/	/	33	17	33

<i>6^{ème} Vice-Président</i>	M. Fabrice CERBAI	33	/	/	/	33	17	33
<i>7^{ème} Vice-Président</i>	M. Moreno BRIZZI	33	/	/	/	33	17	33
<i>8^{ème} Vice-Président</i>	M. Clément ARNOULD	33	/	/	/	33	17	33
<i>9^{ème} Vice-Président</i>	M. Jean-François MEDVES	33	/	/	/	33	17	33
<i>10^{ème} Vice-Président</i>	Mme Lucie KOCEVAR	33	/	/	/	33	17	33
<i>11^{ème} Vice-Président</i>	M. Jean-Pierre CERBAI	33	/	/	/	33	17	33

FIXE

la composition du bureau comme ci-dessous

- Le Président
- 11 Vice-Présidents
- 12 assesseurs .

PROCEDE

à l'élection des 12 assesseurs au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

7 élus ne participent pas au vote

Ordre des assesseurs	NOM et Prénom	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
<i>1^{er} assesseur</i>	M. Philippe GREINER	44	1	/	/	43	22	43
<i>2^{ème} assesseur</i>	M. Michel DECKER	44	/	/	/	44	23	44
<i>3^{ème} assesseur</i>	M. Thierry ROHR	44	3	/	/	41	21	41
<i>4^{ème} assesseur</i>	M. Philippe DAVID	44	9	/	/	35	18	35
<i>5^{ème} assesseur</i>	Mme Kheira KHAMASSI	44	2	/	/	42	22	42
<i>6^{ème} assesseur</i>	M. Alain HEYER	44	8	/	/	36	19	36
<i>7^{ème} assesseur</i>	M. Gérard LEONARDI	44	4	/	/	40	21	40
<i>8^{ème} assesseur</i>	M. Gérald LEBOURG	44	4	/	/	40	21	40
<i>9^{ème} assesseur</i>	Mme Jeanne SCHMITT	44	3	/	/	41	21	41
<i>10^{ème} assesseur</i>	Mme Sylvie SASSELLA	44	2	/	/	42	22	42
<i>11^{ème} assesseur</i>	Mme Béatrice FICARRA	44	1	/	/	43	22	43
<i>12^{ème} assesseur</i>	M. Antoine FRIJO	44	5	/	1	38	20	38

DECIDE d'appliquer les taux pour le calcul des indemnités de fonction du président et des 11 vice-présidents à compter du 11 avril 2014.

Président : 75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et

Vice-présidents : 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

7 élus n'ont pas participé au vote.

Les membres élus sont :

Titulaires : M. Gérard LEONARDI, M. Clément ARNOULD, M. Rachid CHEBBAH, M. TOCZEK Jean-Paul, M. Serge JURCZAK

Suppléants : M. Jean-François MEDVES, M. Alain LARCHER, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Monique SAVINI, Mme Sheree CHOLLOT

ELIT : les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Le Gueulard + ».

Les membres élus sont : Mme Lucie KOCEVAR, M. Moreno BRIZZI et Mme Béatrice FICARRA

Personnes qualifiées : M. Pascal MADELAINE et M. Christian SCHOTT.

CONFIRME : la nomination d'Emmanuelle CUTTITTA en tant que directrice de la régie personnalisée « Le Gueulard + ».

Une suspension de séance de 5mn est accordée à 22 H 40 avant de procéder au vote.

DESIGNE les représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats mixtes au scrutin secret à la majorité absolue.

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE-FENSCH
(15 délégués) :**

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
M. LEBOURG Gérald	<i>ALGRANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. PERON Patrick	<i>ALGRANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
Mme KHAMASSI Kheira	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. HEYERT Jean -Marc	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
Mme SPERANDIO Françoise	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. TARILLON Philippe	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. HOLSENBURGER Alexandre	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
Mme FICARRA Béatrice	<i>KNUTANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. FRIJO Antoine	<i>NEUFCHÉF</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. TOCZEK Jean-Paul	<i>NILVANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. GREINER Philippe	<i>RANGUEVAUX</i>	44	/	/	/	44	23	44

M. JURCZAK Serge	<i>SEREMANGE-ERZANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
Mme SASSELLA Sylvie	<i>SEREMANGE-ERZANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. DERDAB Ahmed	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. MEDVES Jean-François	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44

**SYNDICAT MIXTE A VOCATION TOURISTIQUE « Les Trois Frontières »
(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants) :**

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
M. OSTER Alain	<i>SEREMANGE-ERZANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. GREINER Philippe	<i>RANGUEVAUX</i>	44	/	/	/	44	23	44
SUPPLEANTS								
Mme KOCEVAR Lucie	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. CHEBBAH Rachid	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE
L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT) : 8 délégués titulaires**

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
M. PERON Patrick	<i>ALGRANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. LARCHER Alain	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. HEYER Alain	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. ENGELMANN Fabien	<i>HAYANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. CERBAI Fabrice	<i>KNUTANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. BRIZZI Moreno	<i>NILVANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. JURCZAK Serge	<i>SEREMANGE-ERZANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. MEDVES Jean-François	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS
MENAGERS DE LORRAINE NORD (SYDELON) : 7 délégués titulaires et 7 délégués
suppléants :**

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
TITULAIRES								
Mme CORION Patricia	<i>ALGRANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. LARCHER Alain	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. TARILLON Philippe	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. CORAZZA Hervé	<i>KNUTANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. BRIZZI Moreno	<i>NILVANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. JURCZAK Serge	<i>SEREMANGE-ERZANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. CHEBBAH Rachid	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
SUPPLEANTS								
Mme CHOLLOT Sheree	<i>ALGRANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. HEYERT Jean-Marc	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
Mme SPERANDIO Françoise	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. Clément ARNOULD	<i>FAMECK</i>	44	/	/	/	44	23	44
Mme CONTI-REINERT Céline	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
Mme SAVINI Monique	<i>NILVANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. MEDVES Jean-François	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44

SYNDICAT MIXTE OUVERT EUROPORT (4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants) :

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
TITULAIRES								
M. Philippe TARILLON	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. Gérard LEONARDI	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. Serge JURCZAK	<i>SEREMANGE-ERZANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. Michel DECKER	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
SUPPLEANTS								
M. LIEBGOTT Michel	<i>FAMECK</i>							
M. MEDVES Jean-François	<i>UCKANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. BRIZZI Moreno	<i>NILVANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44
M. HEYER Alain	<i>FLORANGE</i>	44	/	/	/	44	23	44

DESIGNE les représentants de la communauté d'agglomération au sein des S.E.M. et S.P.L.

SODEVAM NORD LORRAINE

- M. PERON Patrick

TRANSFENSCH

Conseil d'administration SPL TRANS-FENSCH

- M. JURCZAK Serge

Conseil d'administration SEM TRANS-FENSCH

- M. JURCZAK Serge

DELEGUE les attributions suivantes au Président ou à son représentant en cas d'empêchement ou absence du président:

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services communautaires.
2. Fixer, dans les limites d'un montant de 2 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté d'agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal. Les décisions concernant la gratuité des droits sont toujours de la compétence du conseil de communauté.

3. Procéder, dans la limite des crédits prévus au budget de l'exercice, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
6. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT.
10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
12. Intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle que ce soit, en demande ou en défense, en référé, en première instance, en appel ou en cassation, quelle que soit la juridiction.
13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.
14. Engager toute démarche nécessaire dans le cadre ci-dessus.
15. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 €.
16. Signer les conventions de partenariat entre organismes qui n'engagent pas financièrement la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
17. Signer les contrats de cession de spectacles dans la limite des crédits inscrits au budget.
18. Signer les conventions de coproduction artistique dans la limite des crédits inscrits au budget.
19. Signer les conventions de résidence artistique dans la limite des crédits inscrits au budget.
20. Signer les contrats d'exposition dans la limite des crédits inscrits au budget.

21. Signer les conventions de partenariat artistique dans la limite des crédits inscrits au budget.
22. Signer les contrats de création d'œuvre artistique dans la limite des crédits inscrits au budget.
23. D'autoriser, au nom de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DELEGUE les attributions suivantes au Bureau :

1. D'attribuer les subventions et les participations aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget ;
2. D'attribuer les subventions à des tiers dans le cadre de programmes ou de règlements votés en conseil de communauté et dans la limite des crédits inscrits au budget ;
3. Solliciter les subventions en recettes ou autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
4. Traiter les points mineurs relevant à l'évidence de la gestion administrative courante des affaires de la communauté d'agglomération sous réserve que ces décisions n'aient aucune implication financière autre que la répartition des crédits déjà votés par le conseil de communauté ;
5. Après approbation par le conseil de communauté des déclarations d'utilité publique, décider de l'acquisition de biens immobiliers et autoriser le président ou son représentant à signer les actes induits dans la limite des crédits inscrits au budget ;
6. Modifier le tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget ;
7. Voter la prise en charge par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch des frais de mission lors de déplacements particuliers des élus communautaires, agents et collaborateurs du service public dans la limite des crédits inscrits au budget ;
8. Se prononcer sur les mises à disposition de biens meubles conformément à l'article L 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;
9. Se prononcer sur les conventions de mécénat culturel ;
10. Se prononcer sur les conventions de réalisation d'infrastructures routières entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le Conseil Général de la Moselle dans le cadre de programmes ou projets votés en conseil de communauté et dans la limite des crédits inscrits au budget ;
11. Traiter les points relevant de la gestion du parc automobile communautaire dans la limite des crédits inscrits au budget ;
12. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 600 € HT ;
13. Voter la révision du montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre des conventions de participation souscrites en matière de risques complémentaire santé et prévoyance, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

14. Se prononcer quant aux travaux sur les édifices culturels dans la limite des crédits inscrits au budget ;

15. Se prononcer quant aux cotisations à des organismes et associations, dont l'objet présente un intérêt communautaire, dans la limite des crédits inscrits au budget.

ACCORDE la gratuité d'accès lors de la chasse aux œufs organisé le 16 avril 2014 par le Jardin des Traces au Parc du Haut-Fourneau U4 à la place du 23 avril 2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 58.

HAYANGE, le 14 avril 2014
Le Président

Michel LIEBGOTT

Membres élus : 51

En activité : 51

Membres présents : 49

Membres ayant donné procuration : 2

Membres absents excusés : /

Membres absents : /

Date de la convocation : 3 avril 2014

La séance débute à 19 H et se termine à 22 H 58

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 14 avril 2014

Mmes et MM. BOURGOIS Damien, DA SILVA Marie, DEISS Murielle, DEWALD John, ENGELMANN Fabien, HAINY Patrice et PARREZ Sylvianne quittent la séance à 22 H 10 au cours du vote de la délibération n° 2014-007,
M. QUINQUETON Patrick quitte la séance à 22 H 35 avant le vote de la délibération n° 2014-009 et donne procuration à M. Michel LIEBGOTT.

Etaient présents : Mme CHOLLOT, CONTI-REINERT, CORION, DA SILVA, DEISS, FICARRA, KHAMASSI, KOCEVAR, KRUCHTEN, LAMBOUR, LEONARDI Christelle, LOMBARDI, MOUMENE, PARREZ, SASSELLA, SAVINI, SCHMITT, SPERANDIO et WALDUNG

MM. ARNOULD, BOURGOIS, BRIZZI, CERBAI Fabrice, CERBAI Jean-Pierre, CHEBBAH, CORAZZA, DAVID, DECKER, DERDAB, DEWALD, ENGELMANN, GORI, GREINER, HAINY, HEYER, HEYERT, HOLSENBURGER, JURCZAK, LARCHER, LEBOURG, LEONARDI Gérard, LIEBGOTT, LUCCHESI, MEDVES, OSTER, PERON, ROHR, TARILLON, TOCZEK

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme DERATTE, M. FRIJO